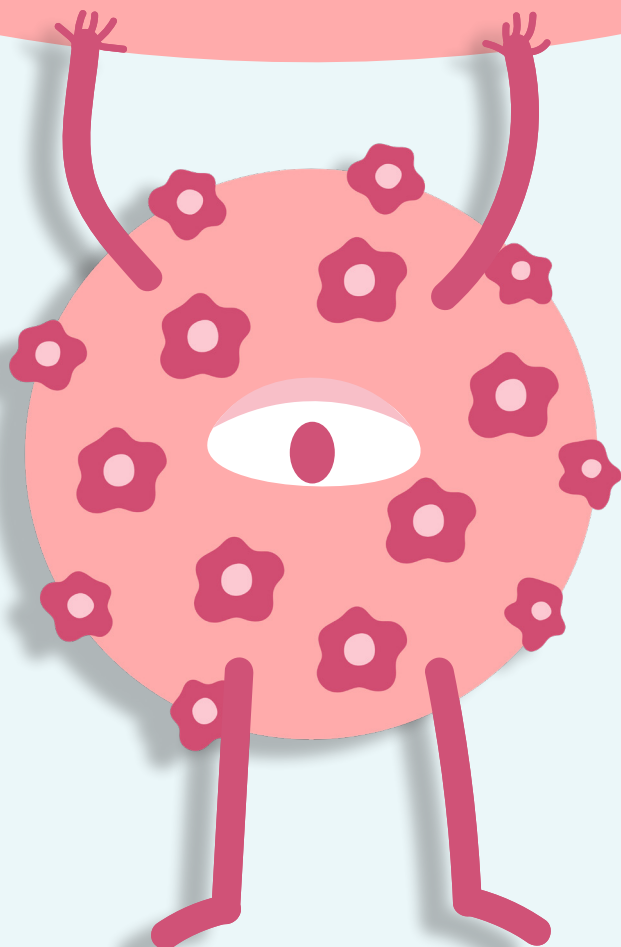


Les Infections Sexuellement Transmissibles

LE HPV



Comment se faire dépister ?

- **Pour les condylomes** : examen médical visuel des parties génitales et de l'anūs
- **Pour les cancers les modalités varient selon l'âge** :
 - Pour les femmes entre 25 et 29 ans : examen des cellules prélevées au niveau du col (frottis).
 - Pour les femmes entre 30 et 65 ans : recherche directe de l'HPV (RT-PCR)

Comment ça se transmet ?

- Par contact sexuel (oral, anal, vaginal, pénis)
- Par contact cutané avec les condylomes et/ou lésions lors de frottements ou caresses sexuelles
- Par transmission de la mère à l'enfant pendant l'accouchement

Comment se protéger et protéger les autres ?

- Vaccination contre le HPV : recommandée avant le 1er rapport sexuel, chez les filles et les garçons de 11 à 14 ans (un rattrapage est possible jusqu'à 19 ans)
- Préservatif ou carré de latex pour les pénétrations et le sexe oral
- Éviter tout contact avec les lésions de la peau

Au moindre doute, faites-vous dépister.

Toute les femmes **entre 25 et 65 ans** ayant reçu un courrier d'invitation de l'Assurance Maladie peuvent se faire dépister **gratuitement** et **sans ordonnance** dans tous les laboratoires du réseau.



11 avenue Leclerc de Hauteclocque - 57010 Metz

Tél. : 03 87 55 03 69

nouscontacter@lesbiologistesindependants.fr

lesbiologistesindependants.fr